

4 avril 2017

**PROVINCE DU QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-ROCHELLE**

Procès-verbal d'une séance régulière de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle, tenue mardi le 4 avril 2017 à 19 h 35 à la salle du conseil sise au 145, rue de l'Église.

Sont présents :

M. Louis Coutu, maire
M. Patrice Brien, conseiller
M. Denis Vel, conseiller
M. Jacques Jasmin, conseiller
M. Réal Vel, conseiller
M. Maurice Boudreau, conseiller
M. Marc Gilbert, conseiller

Absent :

Les membres présents forment le quorum.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19 h 35 sous la présidence de M. Louis Coutu, maire de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle. Mme Majella René, directrice générale, fait fonction de secrétaire.

Sept résidents sont présents.

1. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Ordre du jour;
2. Période de questions;
3. Dépôt des États financiers présentés par la firme Deloitte;
4. Adoption de la résolution PAERRL;
5. Adoption du procès-verbal du 7 mars 2017;
6. Suivi au procès-verbal;
7. Approbation des comptes payables et rapport des dépenses durant le mois s'il y a lieu;
8. Correspondance;
9. Adoption du décompte no 2 pour deux fournisseurs concernant les travaux de la station d'épuration;
10. Résolution pour réserver le solde de la TECQ pour le projet de la construction d'un hangar plan et devis;
11. Adoption du contrat de location pour la salle du 145 de l'Église;
12. Recommandation du CCU concernant deux dérogations mineures ;
13. Résolution pour la Fête des bénévoles;
14. Résolution pour engager un employé pour le suivi de la station d'épuration;
15. Résolution pour engager un employé municipal en voirie;
16. Voirie;
17. Résolution pour les travaux de voirie;
18. Dossiers discutés à la MRC du Val-Saint-François;
19. Comité;
20. Affaires nouvelles;
21. Période de questions
22. Levée de la session;

2017-04-47

Considérant que chacun des membres du Conseil a pris connaissance de l'ordre du jour de cette séance, lequel a été lu par madame la directrice générale;

Il est proposé par le conseiller Denis Vel, appuyé par le conseiller Maurice Boudreau et résolu

Que l'ordre du jour proposé aux membres de ce conseil soit adopté tel que modifié et de laisser le point « Affaires nouvelles » ouvert à toutes autres discussions.

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2. PÉRIODE DE QUESTIONS

La parole est remise à l'assistance.

Le conseil reçoit les interventions de l'assistance.

M. le maire appelle le point suivant à l'ordre du jour.

2017-04-48

3. DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS PRÉSENTÉS PAR LA FIRME DELOITTE S.E.N.C.R.L./s.r.l

Considérant que l'audit des états financiers de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle a été effectué selon les normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que le contrôle interne actuellement en vigueur;

Considérant que nous avons eu accès à tous les documents nécessaires pour la validation de notre audit;

Pour ces motifs sur proposition du conseiller Jacques Jasmin, appuyé par le conseiller Maurice Boudreau que le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle accepte les états financiers tels que préparés par la firme Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l représenté par M. Mario Gariépy, FCPA et Mme Annick Bernier FCA;

Que l'année terminée au 31 décembre 2016 affiche un surplus de 6 263\$;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2017-04-49

4. RÉOLUTION PAERRL POUR ANNÉE CIVILE 2016

ATTENDU QUE le ministère des Transports a versé une compensation de 98 653 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2016;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle;

POUR CES MOTIFS, sur une proposition du conseiller Marc Gilbert, appuyé par le conseiller Maurice Boudreau et résolu que la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle informe le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la

Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2017-04-50

5. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 MARS

Considérant que tous et chacun des membres du Conseil de Sainte-Anne-de-la-Rochelle ont déclaré et reconnu avoir reçu, avant ce jour, une copie du procès-verbal du 7 mars 2017;

Qu'une dispense de lecture du procès-verbal est accordée à Mme René;

Il est proposé par le conseiller Denis Vel et appuyé par le conseiller Maurice Boudreau et résolu

Que le procès-verbal de la séance régulière du 7 mars 2017 soit accepté tel que rédigé;

M. le maire demande le vote pour l'adoption du procès-verbal tous sont d'accord.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

6. SUIVI AU PROCÈS-VERBAL

Retour sur le point suivant: aucun

1. Entente pour les locaux : Notre demande est acheminée au CÉ;
2. Borne sèche : les travaux seront exécutés dès que le sol le permettra et M. Patrice Brien mentionne son intérêt à être présent lors des travaux;

M. le maire appelle le point suivant.

2017-04-51

7. ADOPTION DES COMPTES PAYABLES

Mme René dépose les rapports des dépenses payées durant le mois ;

Proposé par : Denis Vel
Appuyé par : Réal Vel

Et résolu que les comptes soient approuvés et ordonnés d'être payés tels que lus :

Dépenses par fonction avec taxe nette (= moins TPS et TVQ)

ADMINISTRATION GÉNÉRALE	7 755,69 \$
SÉCURITÉ PUBLIQUE	2 528,29 \$
TRANSPORT	17 735,51 \$
HYGIÈNE DU MILEU/DÉCHET DOMESTIQUE	3 828,19 \$
AMÉNAGEMENT ET URBANISME	121,89 \$
LOISIRS ET CULTURES	- \$
ADMINISTRATION	1 356,75 \$
AUTRES ACTIVITÉS ET AFFECTATION	9 624,69 \$
AJUSTEMENT OU REMBOURSEMENT	339,96 \$
	<u>43 290,97 \$</u>
REMISE FÉDÉRALE	- \$
REMISE PROVINCIALE	- \$
TPS à recevoir	1 572,81 \$
TVQ à recevoir	1 568,94 \$
FTQ	310,07 \$
TOTAL	<u>46 742,79 \$</u>
Dépense durant le mois	- \$
Salaire déboursé à la séance du conseil	3 000,60 \$
Salaire déboursé durant le mois	4 788,58 \$
Grand total	<u>54 531,97 \$</u>

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

8. CORRESPONDANCE

La correspondance sera conservée dans nos archives pour y être mise à la disposition de ceux qui désireraient en voir copie et communication et qu'il soit donné suite à la correspondance selon les bons vœux de ce conseil.

2017-04-52

8.1 DEMANDE DE COMMANDITE DE L'ÉCOLE L'ODYSSÉE

Considérant que nos élèves fréquentent l'École secondaire l'Odyssée;

Considérant que nous avons à cœur la réussite scolaire de nos jeunes;

Pour ces motifs, sur proposition du conseiller Réal Vel, appuyé par le conseiller Patrice Brien que le conseil contribue pour la somme de cent dollars (100\$) pour le Gala méritas du 21 juin prochain;
Que le montant soit pris à même le budget prévu à cette fin;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2017-04-53

8.2 RÉOLUTION CONCERNANT L'INDUSTRIE DU TABAC

Considérant que le tabac est la cause la plus importante de maladies évitables et de décès prématurés au Québec, causant la mort de plus de 10 000 personnes chaque année;

Considérant que l'épidémie du tabagisme est causée par une industrie qui utilise tous les moyens à sa disposition pour maximiser ses profits;

Considérant que des centaines de municipalité du Québec ont déjà pris position pour encourager les gouvernements d'adopter des cibles audacieuses de réduction du tabagisme, pour protéger davantage les non-fumeurs ou pour éliminer la promotion du tabac, alors que d'autres ont-elles-mêmes adopté des interdictions de fumer;

Considérant que les documents internes de l'industrie du tabac révèlent que les municipalités au Québec ont été utilisées, à leur insu, pour promouvoir les intérêts des fabricants du tabac;

Considérant que le Québec a endossé le traité international pour la lutte anti-tabac de l'Organisation mondiale de la Santé qui oblige les gouvernements d'instaurer des mesures visant à empêcher l'ingérence de l'industrie du tabac à tous les niveaux gouvernementaux;

En conséquence, il est proposé par le conseiller, Réal Vel, appuyé par le conseiller, Patrice Brien que le conseil municipal de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle interpelle le gouvernement du Québec afin qu'il mette en œuvre les recommandations, découlant de la Convention-cadre internationale de l'OMS pour la lutte anti-tabac concernant l'ingérence de l'industrie du tabac dans le développement des politiques de santé des gouvernements;

Que cette résolution soit envoyée à nos députés locaux, à la ministre déléguée à la Santé publique (madame Lucie Charlebois), et à la Coalition québécoise pour le contrôle du tabac;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2017-04-54

8.3 CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE VALCOURT ET RÉGION- SEMAINE DE L'ACTION BÉNÉVOLE DU 23 AU 29 AVRIL 2017

Considérant que nous sommes des partenaires du Centre d'action bénévole Valcourt et région;

Considérant que la semaine de l'action bénévole est du 23 au 29 avril et que nous sommes invités au souper du jeudi le 27 avril 2017 au Centre communautaire de Valcourt;

Pour ces motifs, sur proposition du conseiller Réal Vel, appuyé par le conseiller Marc Gilbert que le conseil délègue MM Louis Coutu et Denis Vel pour assister au souper du 27 avril prochain;

Que les frais de représentation ainsi que les frais de déplacement soient pris à même les budgets prévus à cette fin;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2017-04-55

9. DÉCOMPTE PROGRESSIF NO 2 POUR 2 FOURNISSEURS CONCERNANT LES TRAVAUX DE MISE À NIVEAU DE LA STATION D'ÉPURATION

Il est proposé par Réal Vel

Appuyé par Denis Vel

Et résolu

Que nous avons reçu la recommandation d'Avizo Experts-Conseils pour accepter le décompte progressif no 2- lot 2 de CWA inc.;

Que les travaux réalisés jusqu'au 27 mars 2017 s'élèvent à trois mille deux cent sept dollars et quatre-vingt sous (3 207,80\$) incluant les taxes;
Que ce montant inclus une retenue de 5%.

Que nous avons reçu la recommandation d'Avizo Experts-Conseils pour accepter le décompte progressif no **2- lot 1 de Pompaaction Pointe-Claire**
Que les travaux réalisés jusqu'au 21 mars 2017 s'élèvent à mille deux cent trente-cinq et quatre-vingt-dix-huit sous (1 235,98\$) incluant les taxes;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2017-04-56

10. RÉSOLUTION POUR RÉSERVER LE SOLDE DE LA TECQ POUR LE PROJET DE LA CONSTRUCTION D'UN HANGAR PLAN ET DEVIS

Attendu que la TECQ prévoit des travaux de priorité 4 pour les municipalités;

Attendu que nos travaux de priorité 1 à 3 accaparent une grande partie de notre budget autorisé (568 379\$);

Attendu qu'actuellement un montant résiduel estimé à 37 907\$ est disponible pour des projets de voirie local, matières résiduelles, amélioration énergétique et infrastructures municipales;

Attendu que nous avons un projet de construction d'un hangar pour remiser tous nos équipements;

Il est proposé le conseiller Jacques Jasmin
Appuyé par Marc Gilbert

Que le conseil de la municipalité réserve le montant résiduel estimé de 37 907\$ pour la réalisation des plans et devis d'un hangar situé au terrain prévu près de la station d'épuration;

Que nous demanderons à Mme Caroline Denommée, architecte de nous préparer des plans et devis concernant notre projet de construction;

Que le projet de réaménagement du sous-sol du 142 Principale Est soit mis en attente jusqu'à une date ultérieure.

M. le maire demande le vote : 1 contre et les autres sont d'accord
Résolution adoptée à la majorité des conseillers présents

2017-04-57

11. ADOPTION DU CONTRAT DE LOCATION POUR LA SALLE DU 145 RUE DE L'ÉGLISE

Considérant que nous avons une salle et une cuisine disponibles pour location au 145 rue de l'Église;

Considérant que nous voulons nous assurer que nos équipements ne seront pas détériorés;

Pour ces motifs, sur proposition du conseiller Marc Gilbert, appuyé par le conseiller Maurice Boudreau que le conseil adopte le contrat de location pour le 145 rue de l'Église;

Qu'un dépôt de quatre-vingt dollars (80\$) sera exigé à la signature du contrat et remis lors du retour des clés selon l'état des lieux;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents

12. RECOMMANDATION DU CCU
12.1 DÉROGATIONS MINEURES

1. Demande de dérogation mineure pour la superficie et la hauteur d'un garage au 651, rue Principale O. Règlement de zonage 206-282, articles 4.11 et 4.12 :

- Superficie demandée : 210,5 mc, superficie autorisée : 200 mc.
- Hauteur demandée : 2 étages, hauteur autorisée : 1 étage.

Les membres du conseil vont rejeter les recommandations du CCU.

*M. Patrice Brien se retire de la discussion

2. Demande de dérogation mineure de M. Patrice Brien, Lot 2 457 296, 3 m2 – chemin Arnold : Empiètement de 6 mètres (en entier) d'un agrandissement du bâtiment agricole (servant à l'outillage de l'acériculture) dans la marge avant et de 81 cm dans l'emprise du chemin Arnold. Règlement de zonage 206-282, grille des normes relatives à l'implantation.

Les membres du conseil vont accepter les recommandations du CCU.

2017-04-58

12.2 CESSION DE PARC- PROJET DE LOTISSEMENT CHEMIN VALLIÈRES MATRICULE 8929-39-7637

Considérant que nous avons un projet de lotissement assujetti à la cession de terrains à des fins de parc ou de terrain de jeux;

Considérant que le conseil peut choisir l'option qui convient le mieux à notre situation;

Pour ces motifs, sur proposition du conseiller Marc Gilbert, appuyé par le conseiller Patrice Brien que le conseil de la municipalité opte pour le montant en argent représentant 10% de la valeur inscrite au rôle d'évaluation pour le terrain compris dans le plan;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2017-04-59

13. RÉOLUTION POUR LA FÊTE DES BÉNÉVOLES

Considérant que nous voulons souligner le travail de nos bénévoles;

Considérant que les bénévoles s'impliquent dans diverses sphères de la communauté et que sans eux nous ne pourrions offrir autant de services près de la population;

Pour ces motifs, sur proposition du conseiller Réal Vel, appuyé par Denis Vel que le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle offre un goûter à ses bénévoles;

Que le conseil offre deux cadeaux qui seront remis au hasard des bénévoles présents;

Que les dépenses seront prises à même de budget prévu à cette fin sur preuve de factures;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents

14. RÉSOLUTION POUR ENGAGER UN EMPLOYÉ POUR LE SUIVI DE LA STATION D'ÉPURATION

Le dossier est remis à une séance ultérieure.

15. RÉSOLUTION POUR ENGAGER UN EMPLOYÉ MUNICIPAL EN VOIRIE

Le dossier est remis à une séance ultérieure.

**16. VOIRIE
16.1 FRAIS PARTAGÉS AVEC LAWRENCEVILLE**

Proposé par Jacques Jasmin
Appuyé par Marc Gilbert

Que le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle rembourse les frais d'immatriculation, d'assurance, d'antirouille et de cellulaire à M. Pierre Brien;

Qu'une facture sera acheminée au Village de Lawrenceville pour défrayer la moitié des frais encourus.

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

17. OCTROI DES CONTRATS EN VOIRIE

Considérant que nous avons reçu la liste des prix des équipements des fournisseurs de la région, les membres du conseil ont étudié les documents reçus et sont prêts à faire un choix.

PROPOSÉ PAR Denis Vel
APPUYÉ PAR Réal Vel
ET résolu que

BALAI DE RUES

Que le balayage des rues soit confié à l'entreprise Myrroy pour un an au montant de 105\$/h.

NIVELAGE :

Que le nivelage des chemins ainsi que l'épandage du calcium en flocons sera confié à Excavation Alex Gagné inc. au prix de 100\$/h pour le nivelage,
Que l'épandage du calcium est à 65\$ la tonne, tout inclus;

DÉBROUSSAILLEUSE

Que le débroussaillage des chemins côté Nord soit confié à l'Entreprise Philippe Berthelette au montant de 90\$/h considérant que son équipement est plus performant pour nos besoins.

ABORD DE CHEMIN

Que les abords de chemins soient confiés à M. Jean-Pierre Brien pour un montant forfaitaire de 1750\$ pour deux passages;
Que M. Brien devra nous fournir avant le début des travaux, ses preuves : d'assurance et de CNSST;
Que le véhicule devra utiliser du diesel « blanc »;

2017-04-61

ABAT POUSSIÈRE

Nous avons reçu trois soumissions et elles sont toutes conformes

flocon	Flocon	liquide	
Sel Warwick	Somavrac	Bourget	Somavrac
524\$/t	545\$/t	0,299	0,285
x 48t	x48	<u>72000L</u>	<u>72000</u>
<u>25 152,00\$</u>	<u>26 160,00\$</u>	<u>21 592,00 \$</u>	<u>20 520,00 \$</u>

Considérant que nous demeurons avec le flocon;

Considérant que la compagnie retenue est Sel Warwick au coût de 524\$/tonne plus les taxes applicables;

Considérant que nous commanderons 48 tonnes pour nous permettre de faire deux passages durant la saison;

Qu'une première livraison (32T) devra être faite fin mai;

Qu'une deuxième livraison de (16T) devra être faite vers la mi- août;

AUTRES ÉQUIPEMENTS EX : CAMIONS, PELLES ET AUTRES

Que le conseil de Sainte-Anne-de-la-Rochelle autorise M. Pierre Brien à utiliser la liste de prix fournie pour la préparation de ces travaux en choisissant le fournisseur le moins onéreux et selon la disponibilité des fournisseurs.

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents

18. DOSSIERS DISCUTÉS À LA MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS

Le maire nous informe sur divers dossiers, l'information demeure disponible pour consultation au bureau municipal.

19. COMITÉ

19.1 CHAMBRE DE COMMERCE ET INDUSTRIE DE VALCOURT ET RÉGION

M. Louis Coutu a assisté à l'AGA de la Chambre de commerce et industrie de Valcourt et région. Le nouveau président est M. Denis Leclerc et un changement dans les délégués, les municipalités n'auront plus de délégué par défaut.

*MM. Réal et Denis Vel se retirent de la discussion.

2017-04-62

20. AFFAIRES NOUVELLES

20.1 ACHAT DE LUMIÈRES DE NOËL

Considérant que nous désirons améliorer nos décorations de Noël;

Considérant que nous pouvons bénéficier d'un escompte de 25% sur les achats sélectionnés chez Leblanc Illuminations-Canada;

Pour ces motifs, sur proposition du conseiller Marc Gilbert, appuyé par Maurice Boudreau que le conseil autorise l'achat de nouvelles lumières pour la somme de sept cent quatre-vingt-dix-sept dollars et quarante-et-un sous (797.41\$) plus les taxes applicables;

M. le maire demande le vote : 2 pour et 2 contre. M. Coutu vote pour (CM. Article 161)

Résolution adoptée à la majorité des conseillers présents

2017-04-63

20.2 ANNULATION DES INTÉRÊTS EN LIEN AVEC L'ANNULATION DE LA FACTURE DE BRANCHEMENT DU 174 RUE DE LA ROCHELLE.

Considérant que le conseil a annulé la facture de branchement du 174 rue de la Rochelle au montant de mille quatre-vingt-sept dollars et soixante-huit (1087.68);

Considérant que le montant versé aurait pu être utilisé pour le paiement des taxes municipales;

Considérant que les intérêts ont courus sur le solde au livre;

Pour ces motifs, sur proposition du conseiller Jacques Jasmin, appuyé par le conseiller Patrice Brien que le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle rembourse les intérêts courus au compte en date du versement du 20 décembre 2013 ce qui représente un montant de quatre-cent quatre-vingt-neuf dollars et quarante-cinq (489,45\$) qui sera appliqué au compte du client;

M. le maire demande le vote : 3 pour et 2 contre. M. Denis Vel s'abstient de voter une amende de 10\$ lui sera facturée. (CM article 164)

Résolution adoptée à la majorité des conseillers présents

21. PÉRIODE DE QUESTIONS

La parole est remise à l'assistance

Le conseil reçoit les interventions de l'assistance.

M. le maire appelle le point suivant à l'ordre du jour.

2017-04-64

22. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par le conseiller Réal Vel que la présente session soit fermée il est 22 h 10.

Mme Majella René, gma 1
dir. Générale et secrétaire-trésorière

M. Louis Coutu maire
« en signant le présent procès-verbal le maire est réputé avoir signé toutes les résolutions »